

COMMUNE DE LONGEVILLE SUR DOUBS
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : Mercredi 5 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Longeville sur Doubs, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Longeville sur Doubs, sous la présidence de Monsieur Pierre-Aimé GIRARDOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Quorum : 8

Étaient présents : MM. : CLIMENT Benjamin - FRESARD Maxime - GIRARDOT Mathieu - GIRARDOT Pierre-Aimé - GUEUTAL Didier - LOUVET Martine - MAHIEUX Wilfrid - MORENO Christine - MUGNIER Sarah – PARDONNET Claudine - PETREMANT Isabelle - SILVANT Hervé - TUETÉY Éric -

Absent excusé : CHAVEY David

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur GUEUTAL Didier a été nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 29 mai 2024.

Ordre du Jour :

- 1 – Arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11/04/2024
- 2 – Décision Modificative N°1 : anomalies sur Budget Primitif 2024 - Délibération N°2024/13
- 3 – Décision Modificative N°2 : transfert de crédits pour travaux supplémentaires Rue de la Cour - Délibération N°2024/14
- 4 – Appel à projet « Socle Numérique à l'Ecole Élémentaire » approbation du règlement financier du Doubs - Délibération N°2024/15
- 5 – Révision des loyers des logements communaux au 1^{er} juillet 2024 en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE- Délibération N°2024/16
- 6 – Fixation des tarifs - service de garderie et restauration scolaire à la rentrée de septembre 2024 – Délibération N°2024/17
- 7 - Informations Pays de Montbéliard Agglomération
- 8 - Informations Commissions Communales
- 9 – Questions diverses

1 – Arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11/04/2024

Le projet de procès-verbal de la réunion du 11 avril 2024 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la dernière réunion ordinaire en date du 11 avril 2024.

2 – Décision Modificative N°1 : anomalies sur Budget Primitif 2024 - Délibération N°2024/13

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Service de Gestion Comptable du Pays de Montbéliard a informé la commune que le Budget Primitif 2024 n'avait pas pu être pris en charge dans sa globalité (3 anomalies bloquantes non-forçables dues au changement de comptes avec la norme M57).

Les lignes de crédits 1341 – 2804172 et 6574 ont été rejetées (comptes insuffisamment détaillés).

Il convient donc d'annuler les crédits sur ces comptes et de les imputer sur des nouveaux comptes plus détaillés.

Le Conseil Municipal, information du maire entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'ouvrir les crédits suivants :

Recettes d'investissement :

- 1341-013 : - 1 809 €
- 1341-027 : - 2 454 €
- 1341-031 : - 4 163 €
- 1341-110 : - 10 200 €

- 13461-013 : 1 809 €
- 13461-027 : 2 454 €
- 13461-031 : 4 163 €
- 13461-110 : 10 200 €

- 2804172-040 : - 4 947.80 €
- 28041722-040 : 4 947.80 €

Dépenses de fonctionnement

6574 : - 3 500 €

65748 : 3 500 €

3 – Décision Modificative N°2 : transfert de crédits pour travaux supplémentaires Rue de la Cour - Délibération N°2024/14

Afin de pouvoir régler les travaux supplémentaires de pose de bordures Rue de la Cour, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir un crédit de 1 100 € à l'article dépense d'investissement 2151/013 pris sur l'article dépense d'investissement 2315.

4 – Appel à projet « Socle Numérique à l'Ecole Élémentaire » approbation du règlement financier du Doubs - Délibération N°2024/15

Le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier, qui a été déposé par la commune pour l'appel à projets « Territoire Numérique Educatif du Doubs » pour l'achat de 16 ordinateurs pour l'école, a été retenu.

Le coût total pour l'ensemble du projet s'élève à 12 800 € HT.

L'Etat s'engage à verser 70 % du montant subventionnable soit la somme de 8 960 €

Le Département du Doubs s'engage à verser 10 % du montant subventionnable soit la somme de 1 280 €.

Concernant ce dossier, le Maire présente au Conseil Municipal le Règlement Financier du Doubs qu'il convient d'approuver.

Le Conseil Municipal, information du Maire entendue et à l'unanimité, approuve le Règlement Financier du Doubs.

5 – Révision des loyers des logements communaux au 1^{er} juillet 2024 en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE- Délibération N°2024/16

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur la révision des loyers des logements communaux au 1^{er} juillet 2024.

Le Conseil Municipal, information du Maire entendue, décide à l'unanimité de réviser les loyers des logements communaux en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE, conformément aux baux d'habitation.

6 – Fixation des tarifs - service de garderie et restauration scolaire à la rentrée de septembre 2024 – Délibération N°2024/17

Le Maire informe le Conseil Municipal que le prix des repas pour la restauration scolaire augmente chaque année et qu'il convient de réviser les tarifs de facturation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants :

- Repas du midi et garderie entre 11 h 30 et 13 h 30 :

8.70 € : tarif unique (décomposé comme suit : 4,50 € repas + 4.20 € garderie)

- Le coût pour la Garderie est inchangé :

2.80 € l'heure

La pénalité horaire en cas de dépassement occasionnel après la fermeture de la garderie s'élève à 8.00 €

7 - Informations Pays de Montbéliard Agglomération

- Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 23/05/2024

8 – Informations Commissions Communales

Commission Vie associative – Sports – Loisirs

- Samedi 20 juillet animation « Rosalie » dans le cadre de l'année Capitale Française de la Culture.
- Vendredi 2 août 2024 : Les toiles du soir – cinéma plein air - parking salle des fêtes de Longeville/Doubs.
- Une conférence délocalisée de l'Université Ouverte sur « Imaginer les futures forêts pour nos enfants » aura lieu le mardi 24 septembre à 18 h à la salle des fêtes de Longeville/Doubs.
- Soirée « Ça joue, ça slam » le samedi 26 octobre 2024 à la salle des fêtes de Longeville/Doubs.

Commission Vie scolaire

- Présentation des effectifs du périscolaire.

Commission Travaux

- Le fauchage des rues a été réalisé par l'entreprise PIERROT.
- Un saloir a été commandé – coût : 3 900 € HT

Commission Bois

- 5 personnes n'ont pas terminé leur bois d'affouage.

9 – Questions diverses

- Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024 à la Mairie de 8 h à 18 h.
- Programme National Ponts : présentation des conclusions du rapport d'inspection et d'un courrier de la DDT sur d'éventuelles subventions.

Les délibérations 2024/13 à 2024/17 ont été examinées au cours de cette séance.

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la Mairie le 06 juin 2024.

La séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance,
Didier GUEUTAL.

Le Maire,
Pierre-Aimé GIRARDOT.